



Les BOIS et FÔRETS PRIVÉS

d'Ile de France
Une richesse à mieux
connaître

 Produire
 Protéger
 Partager



Les bois et forêts privés d'Ile-de-France

La région Ile-de-France concentre 19 % de la population française sur 2,8 % du territoire métropolitain. Dans ce contexte fortement urbanisé, la forêt remplit une fonction sociale importante. Pour beaucoup, elle est perçue comme un espace de nature, de détente, de promenade, de ressourcement... pour d'autres, elle est un réservoir de biodiversité ayant un effet bénéfique sur l'environnement, pour d'autres encore, elle est un territoire pour l'exercice de la chasse... pour l'ensemble des acteurs économiques de la filière forêt-bois, elle est le lieu de production d'un matériau et d'une énergie écologique et renouvelable : le bois.

Ces quelques angles d'approche, que l'on pourrait multiplier, montrent que la forêt est une réalité complexe qui mérite d'être mieux connue et mieux respectée.

Il faudrait d'ailleurs dire les forêts, tant elles diffèrent par leur statut de propriété (qui sait, par exemple, que 66% de forêts appartiennent à des particuliers en Ile-de-France ?), leur dimension, leur composition en essences, leurs fonctions, ...

Les propriétaires forestiers ont toujours inscrit leurs actions dans une perspective de gestion durable des espaces boisés. Aujourd'hui, leur implication dans le système de certification de la gestion durable des forêts (PEFC) prouve leur engagement dans ce sens. Celui-ci tient compte des trois grands rôles de la forêt :

- ◆ Rôle économique de production de bois et de services,
- ◆ Rôle écologique de préservation de la biodiversité, d'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité des eaux,
- ◆ Rôle social.

Ces quelques pages visent à apporter au lecteur une information synthétique sur les bois et forêts privés, leurs propriétaires et les services qu'ils rendent, afin que chacun perçoive mieux les enjeux actuels et la responsabilité qui incombe à chacun pour l'avenir de nos forêts.

*Etienne de MAGNITOT,
Président du CRPF
Président de l'Union régionale
des syndicats des forestiers privés*

SOMMAIRE

p.3. Les bois et forêts privés marquent les paysages

p.4. De nombreux bois et forêts privés

p.5. Source d'emplois

p.6. Des bois et forêts essentiellement feuillus

p.7. Des bois et forêts gérés durablement

p.8. Des bois et forêts certifiés pour leurs gestions durables

p.8. Des peuplements variés

p.9. Une production de bois non négligeable

p.9. Une forêt riche en biodiversité

p.10. La chasse dans les bois et forêts

p.10. Une forêt qui lutte contre l'effet de serre

p.11. De nombreux services rendus

p.11. Le bois, un matériau écologique d'avenir

p.12. Combattre les idées fausses

p.12. Sites Internet

Les bois et forêts privés marquent les paysages

Les bois et forêts privés s'étendent sur 173 000 hectares selon l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN 2009-2013). Ils marquent fortement de leur empreinte les paysages de la région.

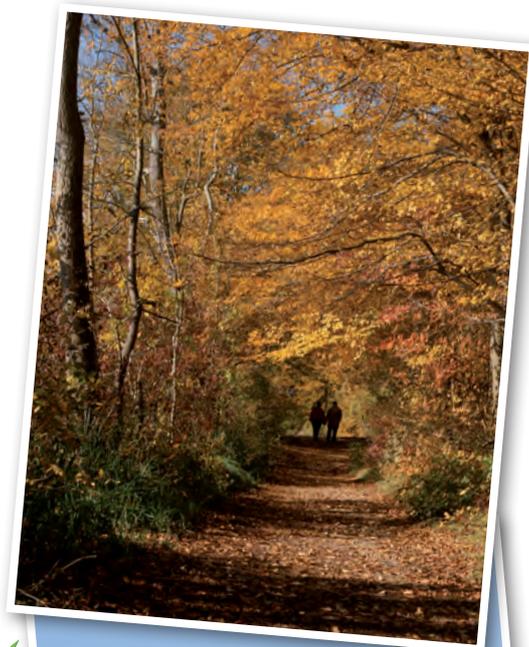
Ils occupent des terrains très divers : plateaux, pentes, vallées, crêtes calcaires, chaos rocheux, sols sableux, limoneux, argileux, ...

Les combinaisons du climat, du sol et du relief, qu'on appelle stations forestières, sont plus ou moins favorables à la croissance des arbres.

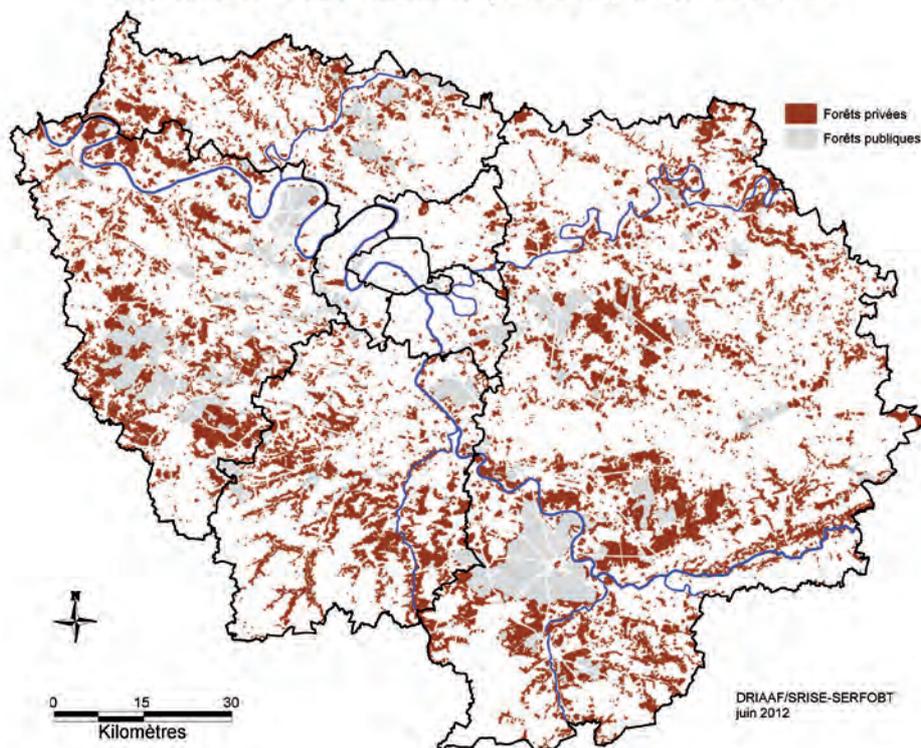
La répartition des forêts et leur composition en espèces sont le résultat combiné des conditions de milieu, de l'histoire et de la gestion pratiquée par les générations de propriétaires.

Les forêts que nous contemplons et que nous aimons aujourd'hui ont été façonnées par des siècles de soins attentifs des forestiers.

La qualité des forêts franciliennes et leur diversité en matière de paysages et de milieux naturels résultent du travail de leurs propriétaires, qui gèrent leurs bois sur le long terme en tenant compte des caractéristiques de la nature.



Situation des bois et forêts privés en Ile-de-France

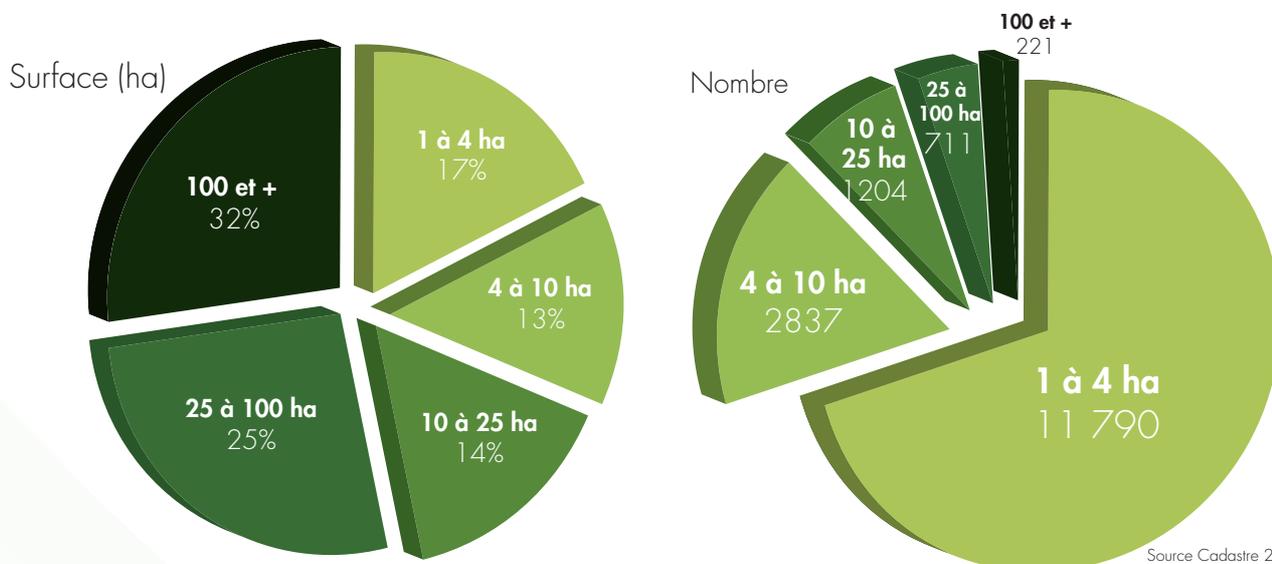




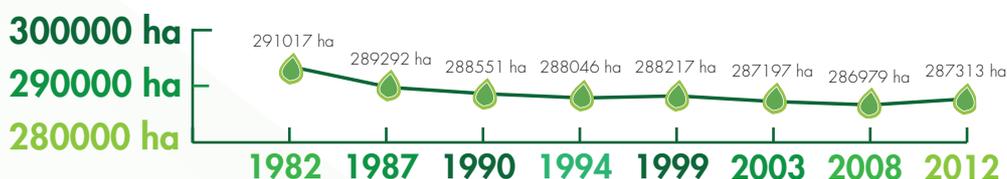
De nombreux bois et forêts privés

- 9/10^{èmes} des bois et forêts privés appartiennent à 17 000 propriétaires de plus de 1 hectare. La surface moyenne de ces propriétés boisées est de 8 ha.
- 1/10^{ème} des bois et forêts privés appartiennent à 104 000 propriétaires de moins de 1 ha de bois (20 ares en moyenne). L'extrême morcellement de cette part du territoire rend sa gestion délicate.

Les Propriétés boisées de plus d'un hectare se répartissent :

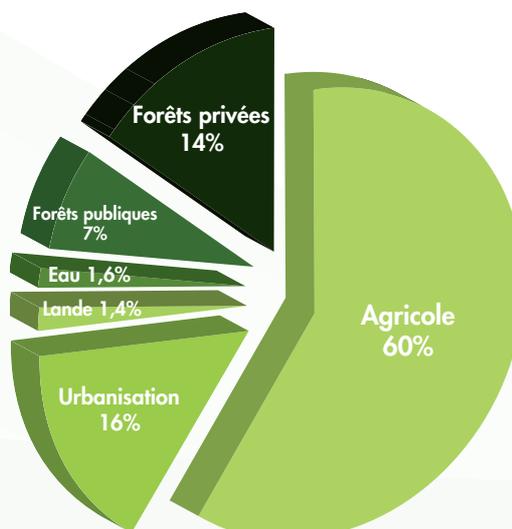


La surface boisée est stable depuis au moins 30 ans :



Source : Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) 2012

Les forêts privées occupent 14% du territoire francilien



La forêt régresse en Ile-de-France : FAUX !

La surface boisée s'est stabilisée autour de 287.000 ha. En France la progression est de + 0,6% / an.

Sources d'emplois

En Ile-de-France, les emplois liés à la production des bois et forêts sont de **11.500 salariés** et **2.500 établissements**, dont **1.150 salariés** en sylviculture et exploitation (estimation Insee Clap 2009). Elle est le point de départ d'une vaste filière aux produits diversifiés : ameublement, bâtiments, papier, énergie...

De nombreux métiers interviennent tout au long de son développement :

La forêt naît ; si les arbres ont été plantés ou semés, les graines ou plants ont été produits par des **pépiniéristes**.

Elle grandit et nécessite des soins ; les **entrepreneurs de travaux forestiers** nettoient et dégagent les jeunes tiges.

Elle se développe et devient touffue ; les arbres se gênent, ils ne peuvent plus développer leurs branches, il est temps d'éclaircir : les **bûcherons** coupent les arbres les moins beaux pour laisser davantage d'espace aux plus prometteurs.

Ces éclaircies se répètent régulièrement pour éviter aux tiges de souffrir, jusqu'à leur complète maturité. L'arbre laisse alors place à d'autres jeunes et commence une nouvelle vie, celle du bois (hors forêt).

Pour mener à bien ces différentes étapes, la forêt emploie aussi des **gestionnaires**, des **gardes**, des **conseillers**, des **chercheurs**...

Depuis les places de tri en forêt jusqu'à son utilisation, le bois doit ordinairement emprunter les voies communales et départementales, jusqu'à la nationale la plus proche.

Les massifs boisés produisent chaque année une quantité de bois correspondant aux chargements de 2 à 5 camions au 100 ha.

Ces camions respectent le gabarit routier. Le bois quitte les massifs pour les sites de première transformation. Il revient donc aux **collectivités** de :

- réfléchir pour repérer les itinéraires les plus pratiques de leur territoire,
- aménager, élargir et renforcer ces itinéraires pour en effacer les obstacles et les difficultés,
- créer ou renforcer chemins et places de tri des bois jusqu'aux cœurs des massifs.



Des bois et forêts essentiellement feuillus

Les bois et forêts privés d'Ile-de-France renferment une quarantaine d'essences différentes. Cette diversité est un atout économique et écologique, elle contribue à l'attrait des paysages.

Les feuillus couvrent 93 % de la surface des forêts privées :

- En volume, les chênes sessiles et pédonculés sont prédominants (40 %).
- Le frêne occupe la seconde place (13%), suivi du châtaignier (10%).
- Le pin sylvestre, qui est le résineux le plus fréquent, ne représente que 3 % du volume sur pied des bois et forêts privés.

Source : IFN – 2009 à 2013



LES CHÊNES

Les chênes sont principalement représentés par deux espèces qui se ressemblent, mais qui

ont des exigences différentes :

- Le chêne sessile résiste assez bien à la sécheresse et à la concurrence.
- Le chêne pédonculé, essence colonisatrice exigeante en lumière. Il a besoin d'une alimentation en eau constante, surtout durant la période estivale.

Ces deux chênes peuvent vivre plusieurs siècles et sont généralement exploités entre 120 et 200 ans. En forêt, rien ne se fait sans le temps. Il faut au minimum 5 générations pour faire un chêne.

en quantité du bois d'œuvre de qualité transformé par déroulage notamment pour la confection d'emballages légers.



LE FRÊNE

Particulièrement présent en Seine-et-Marne, on le trouve sur les sols frais, les bords des cours d'eau, les versants ombragés et les haies. Il prend son plein développement sur les sols riches.

Il est actuellement sujet à la chalarose, maladie asiatique émergente en Europe. Il doit pousser vite pour produire du bois de qualité. Il est exploité vers 60 à 80 ans.



LES RÉSINEUX

Très peu représentés dans les forêts privées de la région (7%), ils valorisent des sols pauvres sur lesquels les feuillus ne peuvent donner des bois de qualité. Ils contribuent également à la diversité des paysages.



LE HÊTRE

Essence d'ombre appréciant une humidité atmosphérique élevée. Il tolère une large gamme de sols. Sa durée de vie est de 150 à 300 ans. Il est en général exploité vers 80 à 120 ans.



LE PEUPLIER

Cette essence, souvent décriée à tort pour sa culture jugée peu écologique, est un élément traditionnel dans de nombreuses vallées. C'est une essence de pleine lumière, supportant mal la concurrence. Il nécessite des sols riches et frais mais non marécageux. Sa croissance est rapide.

Il est exploité vers 15 à 30 ans. Bien que ne couvrant que 3 % de la superficie forestière de la région, il produit



LE CHÂTAIGNIER

Arbre ayant une croissance juvénile rapide, qui ne l'empêche pas de vivre très vieux (500 à 1 500 ans), il rejette abondamment de souche. Il est généralement exploité vers 40 à 60 ans pour permettre sa valorisation en bois d'œuvre. Il préfère les sols acides, sains, mais bien alimentés en eau. Des châtaigniers greffés ont souvent été implantés pour leurs fruits.



LES AUTRES...

De nombreuses essences d'arbres typiques de nos régions tempérées (merisiers, alisiers, cormiers, érables, bouleaux, tilleuls, ...) avoisinent en sous-bois les arbustes (noisetiers, houx, bourdaine, néflier, ...). La sylviculture respecte cette diversité d'espèces et préserve cet équilibre.



Des bois et forêts gérés durablement

Depuis l'Edit de Brunoy en 1347, les bois et forêts sont soumis à une réglementation spécifique qui manifeste la volonté constante d'assurer l'avenir du patrimoine forestier. Bien avant la lettre, ces textes de loi ont inscrit la récolte de bois dans le cadre d'une gestion durable. Les Directions Départementales des Territoires contrôlent l'application de ces réglementations en forêt privée.

Le propriétaire forestier dispose de différents documents pour gérer durablement :

● le Plan Simple de Gestion est obligatoire pour toute forêt de plus de 25 ha, facultatif entre 10 et 25 ha. Établi par le propriétaire et agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), il prévoit un programme de coupes et travaux sur 10 à 20 ans.

● le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et les Règlements Types de Gestion ont été créés récemment. Ils s'adressent aux propriétaires de moins de 25 ha. Ils prévoient un programme de coupe et travaux par type de peuplement, auquel le propriétaire adhère.

Le CRPF assure également, en collaboration avec les autres organismes de la Forêt Privée, la sensibilisation et la formation de tous les propriétaires qui le souhaitent, à la gestion durable des forêts. Le grand nombre de propriétaires, dont le seul point commun est de posséder des bois, entraîne une grande diversité dans les choix de gestion, contribuant ainsi à la variété des paysages, des peuplements et des productions forestières. Actuellement, **plus du tiers** de la superficie des forêts privées franciliennes est géré suivant un Plan Simple de Gestion agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Différents ORGANISMES accompagnent les propriétaires dans leur gestion :

Le CRPF oriente la gestion des forêts privées ; il agréé les documents de gestion durable qui guident les travaux forestiers et coupes de bois et forme les propriétaires.

Les syndicats des forestiers privés défendent les intérêts de la forêt privée : assurance, réglementation, fiscalité, économie...

Pour la mise en œuvre de leurs choix de gestion, les propriétaires forestiers s'appuient sur les compétences de nombreux professionnels : coopératives forestières, experts forestiers, ouvriers sylviculteurs, gardes particuliers, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers... soit un total de plus de 1.150 emplois (source INSEE Clap 2009).

Depuis plusieurs siècles, les forêts ont été façonnées par l'homme de telle façon qu'elles maintiennent leur capacité à répondre aux besoins essentiels de la société, dans le respect des équilibres naturels.

● Le bois de feu est produit par la coupe d'arbres de petite dimension, obtenu par la gestion en taillis.

● Le bois d'œuvre, pour la construction, l'aménagement intérieur et le mobilier, provenait de la coupe d'arbres plus âgés de futaie.

Ces modes de gestion et leur combinaison sont toujours appliqués aujourd'hui. Chaque mode de gestion présente des avantages et des inconvénients, mais tous veillent à la reconstitution obligatoire après coupe. Leur diversité

Les organismes de développement regroupent les propriétaires qui souhaitent partager leur expérience et en découvrir de nouvelles.

Les coopératives et experts forestiers gèrent les forêts que leur confient certains propriétaires, organisent les travaux et les ventes de bois.



Couper des arbres, améliore la forêt. VRAI !
En sélectionnant les arbres à récolter, les forestiers façonnent les forêts de demain.

permet de répondre aux différents besoins en bois de la société. Elle est également source d'une grande variété de paysages et de milieux. Il faut en effet distinguer les coupes des défrichements. Les coupes sont des opérations de sylviculture à but cultural ou de récolte. Les parcelles sont obligatoirement reconstituées. Les défrichements sont très réglementés. Les bois et forêts privés intègrent généralement plusieurs objectifs concomitants :

● économique : production de bois
● écologique : gestion en faveur de la biodiversité, protection de l'air et de l'eau, préservation des milieux écologiquement riches...

● social : emploi, paysage, chasse (c'est une activité importante dans la région ; elle doit chercher à maintenir l'équilibre entre le gibier et son milieu et à ne pas compromettre le renouvellement des forêts)...

Cette gestion multifonctionnelle s'inscrit dans le développement durable pour garantir aux générations futures une forêt au moins aussi belle, riche et productive qu'aujourd'hui.

Des bois et forêts CERTIFIÉS pour leurs GESTIONS DURABLES



Afin de garantir et d'améliorer encore la gestion durable des forêts, les propriétaires forestiers, l'Office National des Forêts et les collectivités territoriales propriétaires de bois se sont engagés, depuis novembre 2001, avec leurs partenaires de la filière bois, mais aussi avec les Associations Naturalistes (Ile-de-France Environnement, CORIF, ...), les Randonneurs (CODERANDO), le Comité Régional d'Equitation, la Fédération régionale des Chasseurs, les Chambres d'Agriculture, les Parcs Naturels Régionaux, les Associations des Amis des Forêts, etc. dans un processus de certification de la gestion durable des forêts d'Ile-de-France PEFC (programme de reconnaissance des forêts certifiées). Ce processus conduit à apposer sur les produits en bois ou à base de bois une marque qui certifie qu'ils sont issus de forêts gérées durablement.

La certification de la gestion durable des forêts garantit au consommateur que le bois qu'il achète provient de bois ou forêts gérés durablement. Plusieurs systèmes existent dans le monde; la France s'est orientée en majorité vers le PEFC (Programme de reconnaissance des forêts certifiées), premier mondial.

44 % des bois et forêts d'Ile-de-France (114.840 ha) sont certifiées PEFC pour la gestion forestière durable, dont 19.500 ha appartenant à 125 propriétaires privés (source : PEFC 2014).

Les propriétaires s'engagent volontairement dans cette démarche. Leurs interventions doivent alors intégrer toutes

les fonctions de la forêt, la renouveler et la faire vivre. Cet engagement est contrôlé.

52 % des bois récoltés en Ile-de-France sont certifiés PEFC
(source : agreste 2010).

Après la forêt c'est toute la chaîne d'exploitation et de transformation des bois qui doit être certifiée pour pouvoir apposer la marque PEFC sur les produits à base de bois, de tout type : meubles,

parquet, jouets, papier, magazines...

En achetant des produits PEFC, le consommateur participe à la gestion durable des forêts et favorise leur vitalité.



Des peuplements variés

Le taillis simple :

La gestion en taillis simple consiste à couper à intervalles réguliers (20 à 30 ans) tous les arbres d'une parcelle. Ceux-ci vont rejeter de souche et croître sans autre intervention jusqu'à la prochaine coupe. Les bois produits sont de petite dimension et de faible valeur. Leurs débouchés sont le bois de feu et le bois d'industrie.

La futaie régulière :

Les arbres de ces peuplements ont tous approximativement le même âge et la même grosseur. Ils sont issus de semis ou de plantation. La gestion consiste à donner de

la place progressivement aux arbres les plus beaux par des coupes d'éclaircie. La dernière coupe, qui récolte l'ensemble du peuplement au bout de 80 à 150 ans suivant les essences, est suivie d'une régénération par semis naturel ou plantation. Cette gestion produit du bois d'œuvre de qualité.

Le mélange futaie-taillis :

Comme son nom l'indique, on trouve dans ces peuplements des arbres de futaie d'âges et de dimensions variés et du taillis. Dans le taillis sous futaie, on récolte tous les 20 à 30 ans la totalité du taillis et les arbres mûrs de la futaie. Ce mode de gestion procurait à la fois

du bois de feu et du bois d'œuvre. Ces peuplements évoluent souvent, soit vers la futaie régulière, soit vers la futaie irrégulière.

La futaie irrégulière :

Les arbres sont d'âge et de grosseur variés. Le taillis est régulièrement éclairci dans un but cultural : il filtre la lumière parvenant sur les troncs et au sol (maîtrise de la végétation concurrente des semis).

Les coupes ont plusieurs objectifs simultanés : récolte des arbres mûrs, éclaircie de ceux qui se gênent, dégagement des jeunes bois, suivi de la régénération.

Une production de bois non négligeable

Grâce à la photosynthèse, les bois et forêts sont de formidables usines propres de production d'un matériau écologique et renouvelable : le bois.

La productivité primaire nette des bois et forêts d'Ile-de-France est de l'ordre de 15 tonnes de matière organique sèche par hectare et par an. Les troncs des arbres n'en représentent que 20 %.

En 2010, le volume récolté de bois d'œuvre, destiné aux utilisations nobles (tonnellerie, menuiserie, parquet, construction...), se répartit (source : agreste) :

- Bois de chênes 58%, qui couvrent 44% des forêts, mais dont la croissance est lente,
- Peupliers 11%, bien qu'ils n'occupent que 3 % du territoire forestier,
- D'autres feuillus 24% tels que châtaignier, frêne, érables, hêtre, fruitiers...
- Résineux 6%, qui valorisent des sols pauvres où les feuillus ne peuvent bien pousser.

Le reste du volume récolté (52%) se répartit (source : agreste 2010) :

- Bois de chauffage 70%, en bûches ou en plaquettes, et qui est certainement sous évalué (il manque ce qui est autoconsommé et qui pourrait représenter le même ordre de grandeur),
- Bois de trituration 28%, pour la confection des panneaux de particules ou du papier,
- Bois pour poteaux et autres 2%.

Source d'emplois :

Des arbres aux objets finis, des charpentes aux instruments de musique, de la pâte à papier aux nouveaux matériaux, de l'artisanat à l'industrie, le bois fait vivre environ 11 500 personnes en Ile-de-



France (près de 450 000 personnes en France), qui participent au dynamisme de secteurs divers : construction, ameublement, emballage, jouet, papeterie et imprimerie, chauffage, ...

On coupe moins de bois que les bois et forêts n'en produisent. VRAI !

En Ile-de-France, les bois et forêts privés s'accroissent naturellement d'1 million de m³ de bois par an (IGN 2009 à 2013). Les prélèvements constatés ne représentent que 30% à 40% de cette production. Il y a donc capitalisation, vieillissement et étouffement des boisements. Récolter des arbres, c'est redonner de l'air et de la vie.



Une forêt riche en biodiversité

Par la diversité de ses milieux, de ses peuplements et de ses propriétaires, la forêt privée offre une grande diversité biologique.

L'Ile-de-France se trouve à la croisée de plusieurs influences biogéographiques. L'ouest du territoire (Vexin occidental, Massif de Rambouillet) subit une influence biogéographique atlantique, le sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, une influence méridionale, la Bassée témoigne d'une zone d'influence médio-européenne en terri-

toire francilien et l'Est de la Brie d'une influence continentale. Beaucoup d'espèces protégées se trouvent dans les bois et forêts et leurs milieux connexes tels que les lisières, les clairières, les layons et leurs ornières, les zones humides, les mares, les landes...

35 sites à enjeux pour le réseau Natura

2000 ont été désignés pour l'Ile-de-France :

- 25 sites au titre de la directive Habitats
- 10 sites au titre de la directive Oiseaux.

Les forêts franciliennes contribuent pour 68 718 ha représentant 70% du total du réseau (source : site de la DRIEE).



Une forêt qui lutte contre l'effet de serre

L'arbre stocke du CO² grâce à la photosynthèse (beaucoup plus qu'il n'en rejette par respiration).

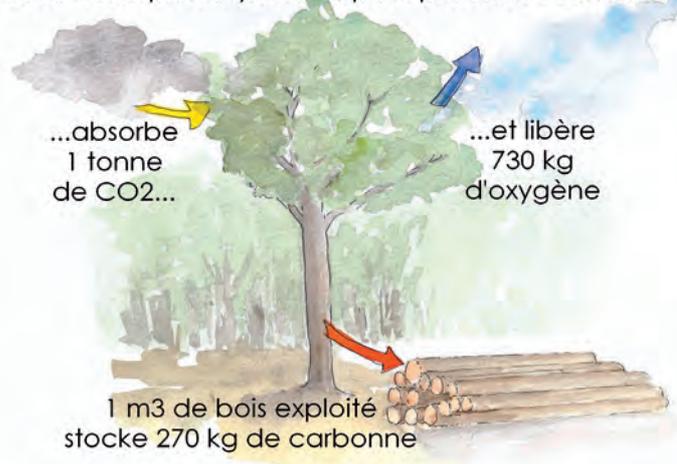
Après abattage, ce CO² reste séquestré dans le bois, sous forme de meubles ou de constructions.

Le bois renouvelable permet par substitution d'éviter le relargage du CO² issu d'énergies fossiles ou de la production de matériaux concurrents beaucoup plus énergivores (béton, acier, aluminium...).

L'utilisation de bois permet donc de lutter contre l'effet de serre. 1 m³ de bois utilisé = 1 tonne de CO² séquestré. Quand les forêts sont gérées durablement, elles sont renouvelées, et donc elles réamorcent ce stockage ; c'est ce qu'on appelle «la pompe à carbone». Ainsi, utiliser du bois, c'est bon pour l'atmosphère.

Les constructions en bois luttent contre l'effet de serre : stockage de CO₂, isolation performante...

Grâce à la photosynthèse, pour produire 1 m³, l'arbre...



La chasse dans les bois et forêts

La pratique de la chasse est une activité traditionnelle en Ile-de-France. Son exercice est important et nécessaire pour maintenir un équilibre entre la faune et la flore.

Dans nombre de bois et forêts, la valeur locative de la chasse constitue un complément de revenu indispensable pour assurer l'équilibre financier de la propriété boisée.

Mais une augmentation trop importante des populations de grand gibier a des conséquences négatives importantes sur :

- La santé des animaux,
- La régénération des forêts et la qualité des bois,
- Les cultures agricoles et les espaces verts,
- La sécurité routière (collisions),
- Le maintien de la biodiversité animale et végétale.

Actuellement, en Ile-de-France :

- Le cerf occupe 40% de la superficie forestière avec 4.000 à 5.000 animaux (2010). Il en occupait 17 % avec environ 1000 têtes en 1985. Les prélèvements ont été multipliés par 6,5 de 1985 à 2010.
- Avec l'augmentation des populations de chevreuil, les prélèvements de ceux-ci ont été multipliés par 4,5 entre 1985

à 2010.

● Les sangliers sont excessivement nombreux, les prélèvements ont été multipliés par 10 de 1985 à 2010. (Source : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Ces trois espèces de grands ongulés de plaine ont un impact fort sur les milieux forestiers :

● Les sangliers sont responsables de 75 à 80 % des dégâts agricoles. Ils freinent également les régénérations forestières en consommant des fruits forestiers (glands, châtaignes, faines,...). Il peut arriver que la totalité d'une glandée soit réduite à néant. Ils peuvent également abimer ou déraciner les jeunes plants forestiers.

● Les cervidés provoquent des dégâts sur les forêts qui ont deux origines :

● Les dégâts alimentaires :

o Abrouissements (chevreuil et cerf) : affectent les régénérations naturelles, les jeunes plantations et les coupes récentes de taillis. Ils entraînent des retards de croissance, des déformations de la tige principale, l'épuisement des souches, des mortalités si les abrouis-

sements sont répétés plusieurs années de suite.

o Ecorçage (cerf) : en toute saison mais les biches affectionnent les écorces lors de la montée de sève en fin d'hiver. Les conséquences sont l'altération du bois, le développement de parasites et maladies, le dessèchement et la mortalité des tiges affectées.

● Les dégâts comportementaux : frottis (chevreuil et cerf). Les jeunes tiges sont frottées au moment de la fraie des bois et pour le marquage territorial. Les conséquences sont des cassures et dessèchements des tiges.



De nombreux services rendus :

En plus des fonctions de production de bois et d'autres produits non ligneux, la forêt contribue grandement à la qualité de notre environnement. Elle apporte de nombreux services à la société, moins visibles mais tout aussi essentiels.

- La forêt est un véritable réservoir de biodiversité, dont le maintien est gage du bon fonctionnement de cet écosystème.
- La forêt joue un rôle d'épurateur de l'eau : elle retient les matières en suspension et participe à la lutte contre les pollutions azotées et phosphatées
- Elle diminue les ruissellements de surface et favorise l'infiltration des précipitations, diminuant ainsi les risques de crues.
- La forêt améliore la qualité de l'air en retenant les poussières et autres particules en suspension (1 hectare de hêtraie fixe 80 tonnes de poussières par an).*

- La forêt atténue les bruits.
Dans une hêtraie de 1 hectare, on a décompté* :
 - 170 arbres âgés de 120 ans, hauts de 24 m,
 - 15 000 brins de taillis âgés de 20 ans, hauts de 4 m,
 - 25 à 40 millions de feuilles qui, placées côte à côte, couvriraient 5 à 8 ha,
 - 7 000 espèces animales, dont 77 % d'insectes,
 - 2 millions de vers de terre,
 - des milliards de bactéries.
- * Source : FISCHESSE et DUPUIS-TATE CEMAGREF - 1996

Un élément essentiel du paysage :

Lorsque le paysage est envisagé dans sa globalité, la place de l'arbre et de la forêt s'apprécie en terme d'insertion dans un territoire : diversité des lisières, relations des masses forestières et des reliefs, effets de couleur et de texture. La forêt joue alors un rôle structurant et apporte un supplément de relief et de diversité.

Perçu de l'intérieur, le paysage forestier apporte diversité des ambiances et des images en fonction des ouvertures, des peuplements, des jeux de couleurs, de lumière et d'ombre au rythme des saisons ...

Le bois, un matériau écologique d'avenir :

- Le bois fait partie des rares matériaux entièrement naturels :
Il est rapidement renouvelable grâce au cycle de croissance des arbres.
Produit d'une gestion forestière intelligente, il est LE matériau inépuisable.

- Le bois est économe en énergie pour sa mise en œuvre : à performances égales, il consomme 20 fois moins que le béton, 5 fois moins que l'acier et 20 fois moins que l'aluminium.

- Le bois est un très bon isolant : 12 fois plus que le béton, 350 fois plus que l'acier, 1 500 fois plus que l'aluminium. Parce qu'il conjugue performances écologiques et techniques, le bois répond aux nouveaux besoins de nos sociétés.

- Le bois source d'énergie. Comme source d'énergie, le bois ne nécessite aucun processus préalable de transformation. Ses performances sont compa-

rables à celles du fuel ou du gaz. Utiliser le bois comme source d'énergie permet d'éviter de déstocker le carbone fossile contenu dans les gisements de charbon, de pétrole ou de gaz.

- En sus : pour pousser, les arbres absorbent du gaz carbonique et rejettent de l'oxygène dans l'atmosphère. Les bois et forêts sont donc un important piège à gaz carbonique ; ils participent à la lutte contre l'effet de serre, pour autant qu'elle soit exploitée.

Ce gaz carbonique, dont l'arbre a eu besoin pour pousser, est stocké dans le

bois. Ainsi, une maison construite avec 20 m³ de bois stocke 20 tonnes de gaz carbonique.

- 1 m³ de bois contient autant de CO² stocké qu'un million de m³ d'air.

- Une forêt régulièrement exploitée et renouvelée, dont le bois récolté est valorisé dans ses multiples usages, est un bon moyen de lutte contre l'effet de serre.

- Quand vous achetez un objet en bois, vous emportez avec vous un véritable stock de CO², contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air.



Combattre les idées fausses

La surface des bois et forêts diminue **FAUX**

En Ile-de-France, elle est stabilisée autour de 287.000 ha depuis 30 ans.

Les bois et forêts appartiennent à tout le monde **FAUX**

66 % des bois et forêts d'Ile-de-France appartiennent à des propriétaires privés.

Il y a plus de résineux en Ile-de-France **FAUX**

93% des bois et forêts privés sont feuillus.

Acheter du bois c'est détruire les forêts **FAUX**

En utilisant du bois on participe à l'entretien des forêts car on favorise leur gestion, c'est-à-dire une production qui intègre notamment biodiversité et agrément.

En plus, le bois stocke du CO₂ lors de la photosynthèse. Donc utiliser du bois participe à la lutte contre l'effet de serre.

1m³ de bois utilisé = 1 tonne de CO₂ séquestré **VRAI**

Contacts



Centre Régional de la Propriété Forestière :
01 39 55 25 02 - ifc@crpf.fr - www.crpf.fr/ifc



Syndicats des Forestiers Privés
01 47 20 36 32 - federation@foretpriveefrancaise.com - www.foretpriveefrancaise.com

Francilbois (Association Interprofessionnelle de la filière bois)
01 43 76 05 76 - info@francilbois.fr - www.francilbois.fr

PEFC-Ouest (Programme de reconnaissance des forêts certifiées)
02 40 40 26 38 - ouest@pefc-france.org - www.pefc-france.org

Inventaire forestier : inventaire-forestier.ign.fr

Administration : draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Foret-bois-biomasse-et

Le ministère : agriculture.gouv.fr/foret-bois

Les métiers de la forêt : www.metiers-foret-bois.org

Pour tout savoir sur le bois : bois.com